

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue à huis-clos le jeudi 20 janvier 2022, à la salle communautaire, située au 3, 9^e Avenue, Daveluyville.

Comme la séance se fait à huis clos, la retranscription intégrale des délibérations est faite dans le procès-verbal.

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire
Mme Tammy Voyer, conseillère no. 1
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no. 2
Mme Valérie Loiselle, conseillère no. 3
M. Alain Raymond, conseiller no. 4
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no. 5
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale et greffière par intérim, Mme Ginette Roy, agit comme secrétaire. La trésorière, Mme Sarah Richard assiste à la séance.

**Ouverture de
l'assemblée**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil de la Ville de Daveluyville étant tous présents à la salle communautaire le jeudi 20 janvier 2022 à 19 h 20, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération l'affaire suivante :

- Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de la sécurité routière

Tous les membres du conseil municipal ont apposé leur signature sur le formulaire de renonciation à l'avis de convocation concernant la présente séance extraordinaire lequel est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière vise à soutenir, entre autres, les Municipalités qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière se termine le 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Daveluyville désire faire l'acquisition de 2 radars pédagogiques afin d'améliorer la sécurité routière sur son territoire;

2022-01-11

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière au Ministère des Transport du Québec dans le cadre du Fonds de la sécurité routière afin de faire l'acquisition de 2 radars pédagogiques au montant de 13 000 \$.

D'autoriser madame Sarah Richard à signer ladite demande, ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-01-12

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 30.

Mathieu Allard, maire

Ginette Roy, directrice générale
et greffière par intérim